

Tailler ses oliviers

Niveau INITIATION - Tous publics - 3 jours



CFPPA – Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles

- DUREE

3 jours soit 21 heures

- LIEUX

CFPPA, avenue Edouard Herriot à
Saint-Rémy-de-Provence

- DATES DE SESSIONS

10-11-12 Mars 2026

24-25-26 Mars 2026

07-08-09 Avril 2026

- TARIF

378 €

Possible prise en charge VIVEA

- EFFECTIF

De 6 à 9 personnes maximum

- ACCESSIBILITE

Locaux aux normes PMR

Référente handicap Aurore VAL

aurore.val@educagri.fr

- MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Fiche d'inscription et convention de formation à envoyer 15 jours avant le démarrage de la formation

- CONTACT

Secrétariat du CFPPA

04.32.62.01.61

cfppa.st-remy@educagri.fr

- PRE-REQUIS

Maîtrise de la langue française

- TAUX DE SATISFACTION

100 % en 2024

COMPETENCE VISEE

Maîtriser la taille des oliviers en toute sécurité.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Appréhender la physiologie de l'olivier et la relation à la taille.
Pratiquer la taille de formation, de production et de réhabilitation.
Effectuer la taille en respectant les consignes de sécurité.

CONTENU

Objectifs de la taille. Périodicité et saison. Techniques.
Impacts de la taille sur les maladies et les ravageurs de l'olivier.
Les règles de sécurité, le matériel, les méthodes de travail.

MODALITES PEDAGOGIQUES

En présentiel, avec pratique de la taille sur différentes parcelles.

ORGANISATION

Apporter 1 sécateur à deux mains (longs manches) + 1 scie à élaguer + des gants + tenue et chaussures adéquates à la pratique sur le terrain.
Possibilité de prêt, le cas échéant (à vérifier lors de l'inscription).
Repas : apporter son pique-nique, aura lieu directement sur le verger de pratique.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation formative. Délivrance d'une attestation de formation avec les capacités acquises.

FINANCEMENTS

Chef d'exploitation, contributeur/trice VIVEA : dossier présenté par nos services
Salarié.e.s : se rapprocher de votre OPCO (fonds de formation)
Sans emploi : information auprès de France travail, demande de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) par nos services
Particulier : autofinancement possible, avec éventuel paiement échelonné

Formation non éligible au Compte Personnel de Formation (CPF)